CE MONDE QUI BOUGE

Coup dur pour Daesh

Par Hassane Zerrouky
hzerrouky@hotmail.com

La voix de l'Etat islamique (EI, Daesh) s'est tue. Abou Mohamed Al-Adlani, 38 ans, né près d'Idleb (Nord syrien), a été tué, mardi, par un missile américain. Il est «mort dans la province d'Alep en inspectant les opérations militaires», a précisé Amaq, l'agence d'information de l'EI. Et sa présence dans cette région où se déroulent des combats entre l'armée syrienne et des groupes islamo-djihadistes prouve, si besoin est, que Daesh n'a jamais été chassé d'Alep par les islamistes dits modérés comme l'affirme une partie de l'opposition syrienne relayée par des médias et des «experts» occidentaux du djihadisme et qu'il combat bel et bien aux côtés des autres factions djihadistes contre l'armée de Bachar.

Abou Mohamed Al-Adnani s'est fait connaître le 29 juin 2014 en proclamant la création de l'Etat islamique 21 jours après la prise de Mossoul. «La Choura (Conseil) de l'Etat islamique», qui «a décidé d'annoncer l'établissement du califat islamique, a désigné «le cheikh djihadiste Abou Bakr Al-Baghdadi calife des musulmans», avec le titre de «calife Ibrahim», déclarait-il alors, ajoutant que «le califat est devenu le rêve de tout musulman» et «le souhait de tout djihadiste». Non sans avertir que les groupes djihadistes n'ont désormais «aucune excuse religieuse pour ne pas soutenir cet Etat» et les inviter à «prêter allégeance (bay'a) au calife Ibrahim». Certains l'ont fait tandis que ceux qui l'ont refusé ont été impitoyablement combattus.

Sur son parcours, on sait en fait peu de choses, sinon qu'il a fait ses armes en Irak contre les forces américaines aux côtés d'Abou Mossaâb Zerqaoui, mort en 2006, le premier à avoir mis en scène (par vidéo) sur la toile les décapitations de femmes et d'hommes tombés entre les mains de son groupe. Fait prisonnier dans la région d'Al-Anbar par les Américains en 2005 et détenu dans le camp de Bucca par où sont passés les futurs cadres fondateurs de l'EI, Al-Adnani a été remis en liberté en 2010. Ce n'était que partie remise puisqu'à l'occasion du «printemps syrien», le voilà de retour dans les rangs de Daesh. De ce fait, Al-Adnani, tout comme Daesh, est un pur produit de la dislocation de l'Irak consécutive à l'invasion de ce pays par les Etats-Unis en 2003 et de la militarisation de la révolte syrienne, militarisation encouragée par Washington, Paris et leurs alliés arabes et turcs, lesquels croyaient alors pouvoir rééditer le scénario libyen en Syrie. On sait ce qu'il en est advenu aujourd'hui en Libye et ce qu'il en est aujourd'hui en Syrie. Mais bon, passons.

De lui, les médias et experts occidentaux n'ont retenu que le fait d'être le «ministre de la propagande de Daesh», l'homme qui a encouragé et orchestré la vague d'attentats ayant frappé Bruxelles et Paris et revendiqué tous les actes perpétrés par des terroristes «isolés» comme celui ayant commis un massacre dans une boîte de nuit à Orlando (Etats-Unis), du chauffeur du camion fou de Nice ou le meurtre du prêtre Hamel dans l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray en France... Pourtant, Al-Adnani avait déjà légitimé des crimes de masses commis contre des «musulmans» en Irak, en Syrie, en Libye et au Yémen. Chacun a en mémoire ces mises en scène vidéo d'exécutions massives de 1 700 recrues de l'armée irakienne en juillet 2014 par des Sonderkommandos islamistes jetés ensuite dans l'Euphrate ou de ces centaines de soldats syriens et irakiens exécutés à l'arme blanche ou par balle après avoir été jetés dans des fosses communes. Et que dire de ces attentats suicide quasi-quotidiens aux véhicules piégés en Syrie, en Irak, en Egypte, visant des civils «musulmans», des actes qui ne sont d'ailleurs médiatisés en Europe, en France particulièrement, que depuis peu, car jusque-là on ne leur consacrait que peu ou pas de place ?

La mort d'Al-Adnani vient s'ajouter à celles de l'Irakien Abou Muslim Al-Turkmani (le Turkmène) en août 2015, du financier Abou Salah de son vrai nom Moustafa Mohammed Al-Karmush en décembre de la même année, du vétéran Abderrahmane Al-Qadouli en mars 2016, 60 ans, et celle du Géorgien Tarkhan Batirachvili dit Omar le Tchétchène, en juillet dernier. Tous ces hommes ainsi qu'Al Adnani appartenaient au premier cercle de l'EI (Daesh). Mais si ces morts font peser une certaine insécurité sur les cadres dirigeants de l'EI, cela ne signifie pas que Daesh est au bout du rouleau. La mort d'Al-Adnani intervient à un moment où l'EI est en retrait sur les fronts syrien et irakien, dans un contexte mouvant où les lignes de front ne cessent de bouger au gré des rapports de force, des renversements d'alliance et des interventions militaires dont la dernière, celle de la Turquie en Syrie, visant à expulser les FDS (Forces arabo-kurdes dominées par les YPG kurdes) des localités prises à l'EI grâce au soutien américain. Mais elle intervient surtout dans un contexte d'impasse politico-militaire sur fond de décomposition territoriale de la Syrie et de fragmentation de la société syrienne.

H. Z.

ELLE SE RÉUNIT AUJOURD'HUI AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Benghabrit face à la polémique de la retraite anticipée

Planifiée initialement pour mardi dernier, la réunion de la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit, avec les partenaires sociaux du secteur, se tiendra finalement aujourd'hui.

Naouel Boukir- Alger (Le Soir) - Suite à la rencontre avec les directeurs de l'éducation jeudi passé, la planification de la rentrée scolaire se poursuivra aujourd'hui avec les partenaires sociaux.

Manifestement, ce sera le sujet épineux de la retraite anticipée qui reviendra souvent lors de cette réunion rassemblant N. Benghabrit avec les syndicats et les associations des parents d'élèves. Ce sujet est d'autant plus préjudiciable pour l'éducation puisque les syndicats autonomes du secteur ayant constitué un front commun avec dix-huit autres syndicats de différents secteurs menacent de déclencher un mouvement de protestation à la rentrée sociale en raison de la suppression de la retraite anticipée. Toutefois, cette problématique se pose et se discute à un niveau de responsabilités plus élevé, à savoir au sein même du gouvernement.

Directement reliée à la question de la pénibilité des métiers, la retraite anticipée est effectivement un dossier beaucoup plus complexe, tant dans le fond que dans son application. Et l'annonce de sa suppression par le Premier ministre lors de la tripartite de juin dernier a eu plus de rebondissements que prévu. Si le mouvement de contestation ne perd pas espoir d'amener cette décision à être revue, d'autres parties prenantes sont persuadées que ce sera le gouvernement qui, en y allant par la force comme à chaque fois, aura le dernier mot. Or, selon les experts et les professeurs spécialisés dans la médecine du travail, ce sont d'abord les assises des critères des métiers pénibles que le gouvernement devra définir. De plus de quelle pénibilité traite-t-on ? Nuisances psychologiques ou exclusivement physiques.

Photo : Samir Sid

Nouria Benghabrit.

Parallèlement, il y a un appel à revoir la loi du travail dans sa disposition concernant la pénibilité de l'emploi datant de1983. Ce texte de loi n'a jamais été révisé ni appliqué depuis sa promulgation 33 ans plus tôt.

N. B.

ABOU MERZOUK, HAUT DIRIGEANT DU MOUVEMENT PALESTINIEN HAMAS, HÔTE DU MSP :

«La Palestine vit dans les cœurs des 40 millions d'Algériens»

En visite en Algérie à l'invitation du Mouvement pour la société de la paix (MSP), Moussa Abou Merzouk, haut dirigeant du mouvement palestinien Hamas, a salué le soutien indéfectible de l'Algérie aux côtés du peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation israélienne.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Le dirigeant palestinien s'est dit reconnaissant à l'égard des autorités algériennes pour leur soutien, Alger qui a eu à l'exprimer publiquement à l'occasion du Sommet arabe de 2007 à Riyad. Et d'ajouter que les relations entre les deux pays «frères» n'ont jamais été interrompues. «Il peut y avoir des différences d'approche dans le traitement de la question palestinienne en terre de Palestine, mais, en aucun cas, nous ne trouvions ces divergences en Algérie qui soutient inconditionnellement la lutte palestinienne pour sa libération. La Palestine vit dans les cœurs des 40 millions d'Algériens», a considéré l'hôte du MSP qui revient sur les divergences d'approche qui minent la scène politique palestinienne, à travers deux initiatives qui peinent à se concilier, entre, d'un côté, le mouvement Fatah et, de l'autre, le Hamas.

«Nous avons divergé, nous Palestiniens, parce que nous avons deux programmes politiques qui s'opposent. Une première approche portée par le mouvement Fatah et le Président Mahmoud Abbas, et qui prône une solution consensuelle et négociée de la question palestinienne, et la seconde, portée cette fois par le mouvement Hamas, refuse catégoriquement la négociation dans le traitement de la cause palestinienne, franchement opposée à la solution à deux Etats», a détaillé Moussa Abou Merzouk qui était également accompagné de l'autre dirigeant du Hamas, Oussama Hamdane. Dans le même sillage, M. Merzouk s'est dit en faveur de toute initiative visant à réconcilier les Palestiniens mais se dit catégoriquement opposé à toute tentative dans ce sens avec les forces d'occupation.

Il se déclare même contre «la solution à deux Etats» pour laquelle plaident la communauté internationale et une partie de la classe politique palestinienne.

Dans son allocution de bienvenue, le président du MSP, Abderrezak Mokri, a retracé l'historique des relations algéro-palestiniennes, en mettant l'accent sur les différentes étapes ayant caractérisé le soutien apporté par des figures algériennes au combat palestinien.

Et d'ajouter que le soutien du MSP à la cause palestinienne s'inscrit en droite ligne dans le soutien apporté par ces figures du mouvement national jusqu'aux historiques de la guerre de Libération nationale.

Notamment Mohamed Bouda qui a payé de sa vie son soutien à la Palestine en ayant fait l'objet d'attentat à la voiture pigée à Paris.

Y. D.

ALORS QUE SA PART DE MARCHÉ AUGMENTE

Axa continue d'enregistrer des pertes

C'est le cinquième exercice déficitaire consécutif pour Axa Assurance Algérie Dommage. Le bilan 2015 affiche une perte de 377 millions de DA malgré une évolution positive de sa part de marché qui passe de 1,6 % en 2014 à 2,1% en 2015.

Avec 79 agences réparties à travers les grandes villes du pays dont 29 à Alger, Axa Dommage a porté son chiffre d'affaires à près de 2,5 milliards de DA en 2015 soit une progression de quelques 50 millions de DA comparativement à 2014. Mais, la compagnie française n'a pas pu équilibrer son bilan qui continue et pour la cinquième année consécutive, d'afficher un résultat net négatif.

En effet, l'exercice 2015 a vu Axa Dommage enregistrer une perte de près de 380 millions de DA (environ 3 millions d'euros). Certes, ce résultat est meilleur que celui de l'année 2014 où la compagnie a perdu 600 millions de DA (environ 5 millions d'euros). Mais, Axa Dommage n'arrive pas à rentabiliser ses investissements de départ.

Ce n'est d'ailleurs pas l'amortissement des investissements qui aurait diminué les résultats comptables de la compagnie puisque les dotations aux amortissements ont nettement reculé en 2015 pour s'établir à 61 millions de DA (130 millions de DA en 2014). Ainsi, les actionnaires, Axa (49%), la Banque Extérieure d'Algérie (15%) et le Fonds National d'Investissement (36%), ont dû augmenter le capital social de cette filiale algérienne de la multinationale française de 2 à 3,15 milliards de DA pour pouvoir reconstituer ses capitaux propres qui ont fondu à cause des pertes cumulées depuis le démarrage de son activité en 2011 : 2,1 milliards de DA (18 millions d'euros environ), soit 32% du chiffre d'affaires réalisé sur cinq ans (6,78 milliards de DA).

Il convient néanmoins de noter que la réassurance représente près de 40% du chiffre d'affaires d'Axa Algérie au moment où la moyenne chez les autres assureurs actifs sur le marché algérien est de l'ordre de 15%. En 2015, AXA a transféré plus de 900 millions de dinars en réassurance. Les commissions de réassurance reçues par Axa Algérie ont baissé de près de 15%, passant de 177 à 150 millions de DA.

L. H.